

ACADEMIE DE POITIERS

ETABLISSEMENT

COLLEGE JEAN-ROSTAND

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2019/2020

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 28 novembre 2019

Présidence de : Eliane LONGEVILLE

Quorum : 16

Nombre des présents : 23

Nombre d'absents excusés : 3

SOMMAIRE

Décision

page

numero
d'acte

Pieces
jointes

DES QUESTIONS TRAITÉES

Avis
Vote
Extrait
Motion

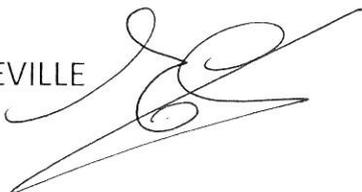
désignation

N°

Signatures

La Présidente

E. LONGEVILLE



La Secrétaire

MC CÉLAURE



NOM, PRENOM, FONCTION	PRESENT	ABSENT	EXCUSÉ	REPLACÉ PAR	ÉMARGEMENT
1°) <u>Président</u> Mme LONGEVILLE Elianel, Principale	X				
2°) <u>Représentants de l'Administration</u> Mme CELAURE Marie-Christine, Principale adjointe M. GIRAULT Christophe, Directeur adj. de la E.G.P.A M. COMOLE Jean-François, C.P.E M. TIREBOIS Daniel, Gestionnaire	X X X X				
3°) <u>Représentants des Collectivités Territoriales</u> M. SINTIVE, représentant du conseil départemental Mme MAHIET-LUCAS, représentante du conseil départemental Mme ARDRIT Edwige, représentante de la communauté de communes. M. COCHARD Philippe, représentant la Ville de Thouars	X				
4°) <u>Personnalité qualifiée</u> M. FUZEAU Bruno					
5°) <u>Représentants des personnels de l'établissement</u> GRUGIER Nathalie, professeur PETIT Maud, professeur MARCHAND-PAPIN Manon, professeur GOARDET Sophie, professeur LITH Christophe, assistant d'éducation GIRAULT Magali, professeur GARRIBOTTO Jean-Paul, professeur LASSALLE Florian, agent de maintenance DRAPEAU Patricia, infirmière SORIN Philippe, agent de maintenance	X X X X X X X X X X	X	X	TORNIER	
6°) <u>Représentants des Parents d'Elève</u> AMANON Sébastien , parent d'élève BOUTREUX Régis, parent d'élève CHAUVET Adeline , parent d'élève DE KEATING-HUART Sophie , parent d'élève DOUSSAINT Gwendoline , parent d'élève GUILLE Nelly, parent d'élève ONILLION Joselito, parent d'élève	X X X X X X X	X	X	MONDES Adahabelle	
7°) <u>Représentants des élèves</u> LEING Maxime, élève de 3° F BREMAUD Marin, élève de 3° E LASSALLE Camille, élève de 3° C	X				

Compte-rendu du conseil d'administration du Jeudi 28 novembre 2019

Le quorum étant atteint (23 membres présents), la séance est ouverte à 18h07 par Madame Longeville, présidente du CA.

Il s'agit du deuxième CA de l'année scolaire 2019-2020, mais du premier dans sa nouvelle composition découlant des élections du mois d'octobre 2019.

Madame Longeville rappelle l'ordre du jour et informe de l'ajout d'un point supplémentaire : l'installation de nouvelles bornes wifi.

Aucune observation n'est formulée sur l'ordre du jour annoncé.

I- MISE EN PLACE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1-1 - Composition du conseil d'administration

Les nouveaux membres du conseil d'administration sont accueillis et installés.

1-2 – Conseils et commissions

La composition et les missions des différent-e-s conseils et commissions sont présentées par Madame Longeville. Cette présentation ne fait l'objet d'aucune remarque de la part des membres du CA.

*La commission permanente : émanation du conseil d'administration, les modalités pour la réunir sont allégées. Sa mobilisation préalablement au CA est obligatoire dans certains cas (modification du règlement intérieur, répartition de la dotation globale horaire...).

*Le conseil de discipline : examine et sanctionne les atteintes les plus graves portées par les élèves au règlement intérieur.

*La commission éducative : recherche des solutions principalement de nature éducative pour des élèves qui transgressent de façon répétée le règlement intérieur, les règles de vie de la classe et du collège.

* Conseil d'éducation à la santé et à la citoyenneté : chargé notamment de faire des propositions d'actions pour promouvoir la santé et la citoyenneté des élèves.

*La commission d'hygiène et de sécurité : son existence est obligatoire dans notre collège en raison de la présence de la SEGPA (fonctionnement des ateliers notamment).

1-3 – Règlement intérieur du CA

- Madame Longeville précise que le règlement intérieur du CA en vigueur au cours de l'année scolaire 2018-2019 est reconduit. Elle en donne lecture et insiste sur la confidentialité des échanges réalisés dans le cadre du CA à l'exception des informations transcrites dans le procès-verbal.

VOTANTS : 23 POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1-4 – Délégation à la commission permanente

Cette délégation permettra de ne pas réunir systématiquement le conseil d'administration pour valider certaines situations non prévues. Ainsi, la validation de nouveaux projets d'actions pédagogiques qui seraient présentés en cours d'année ; la modification de la structure pédagogique qui interviendrait après l'examen de la DGH...

VOTANTS : 23 POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

II- VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

Pas de point à l'ordre du jour

III- FONCTIONNEMENT GENERAL

3-1 - Convention de groupement comptable

M. Tirebois, le gestionnaire, précise que chaque collège ou lycée est rattaché à une agence comptable constituant ainsi un groupement comptable. Le collège Jean Rostand est rattaché à l'agence comptable du Lycée Jean Moulin (Thouars). Notre groupement comptable compte 8 établissements. La convention du groupement comptable a pour but de définir un certain nombre de règles de fonctionnement entre l'agence comptable et les établissements rattachés. Une convention existait déjà. Celle qui est présentée au vote redéfinit quelques points techniques avec la mise en application de nouveaux délais concernant le dépôt des pièces à traiter.

Une représentante des professeurs interroge sur la nature de ces changements. M. Tirebois répond qu'ils sont des mises à jour par rapport à la réglementation en vigueur sur points techniques évoqués ci-dessus mais ne constituent aucun bouleversement fondamental du fonctionnement actuel. C'est en 2021 que devrait intervenir une profonde refonte de nos applications comptables avec l'arrivée de nouveaux systèmes au nom d'OPAL et d'OPERA qui engendreront une importante dématérialisation de nos pratiques actuelles.

Cette évolution a déjà été amorcée avec la réception des factures par l'application CHORUS.

Selon lui, il faut redouter une perte encore plus importante de l'autonomie des établissements scolaires dans leur gestion quotidienne.

VOTANTS : 23 POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

IV- VIE BUDGETAIRE ET FINANCIER

4-1 - Budget 2020

4-1a/ Vote du taux de participations aux charges communes de fonctionnement du service SRH

Le taux de 18% appliqué depuis plusieurs années est à nouveau proposé pour le budget 2020.

VOTANTS : 23 POUR : 23 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4-2a/ Examen du budget 2020

M. Tirebois attire l'attention sur le fait que le budget 2020 de l'établissement a été équilibré dans toutes ses composantes sans faire appel à un prélèvement sur les fonds de réserves pour la partie fonctionnement. En revanche, celle concernant les investissements est abondée uniquement par un prélèvement sur fonds de réserves.

M. Tirebois annonce en préambule une augmentation de la dotation de fonctionnement du collège de + 4 000 €. Cette hausse est due en partie à une information erronée concernant les effectifs des élèves du collège pour cette année 2019/2020 (604 élèves au lieu de 517) soit environ 10 points supplémentaires. Elle provient aussi de l'augmentation de nos dépenses énergétiques, de façon plus importante que la moyenne de celle de l'ensemble des collèges du département et cela apporte environ 5 points de plus.

Pour déterminer la dotation de fonctionnement d'un établissement, le Département attribue à celui-ci un nombre de points qui est fonction de 4 critères : dépenses de viabilisation de l'établissement et de l'ensemble des établissements du département, sur une période de 2 ans ; les effectifs élèves sur les deux dernières années ; la surface de l'établissement ; un forfait réparti sur l'ensemble des établissements scolaires du département.

La dotation est ainsi calculée : *nombre de points attribués à l'établissement * valeur du point*

Pour l'année 2020, la dotation de notre collège s'élève à : 139 608 € soit 515,5 points * 271 €.

La dotation budgétaire 2021, sera probablement réajustée par la correction des chiffres de l'effectif des élèves de la rentrée 2019

Cette correction s'effectuera dans les limites fixées par le Département : -2% quand il s'agit d'une baisse, ce qui serait notre cas ; + 5% quand il s'agit d'une hausse.

Dans la construction de notre budget, la dotation de fonctionnement alimente principalement deux services de la 1^{ère} section: l'AP (Activités pédagogiques) pour un montant de 41 608 € et l'ALO (Administration et logistique) pour la valeur du solde soit 98 000 €.

Pour le service SHR (Restauration et Hébergement) les recettes s'élèvent à 192 892,50 €. Elles proviennent à la fois des ½ pensions payées par les familles et dont les tarifs établis par le

département sont basés sur le quotient familial avec 8 tarifs allant de 1,35 € et 4,50 € ainsi que des repas pris par les commensaux et des personnels extérieurs réguliers ou occasionnels.

Le budget prévisionnel de la restauration pour les $\frac{1}{2}$ pensionnaires, est calculé sur la base d'un prix moyen de 2,85 € (c'est-à-dire le tarif 5), des encaissements réalisés qui dépendent du quotient familial, et qui jusqu'à présent ont toujours été inférieurs à la prévision budgétaire pour notre collège. Le Département reverse alors une somme qui permet de rééquilibrer la recette attendue en fonction du résultat des frais scolaires constatés. Par ailleurs, le Département nous alloue une subvention supplémentaire afin de favoriser l'approvisionnement local ; elle équivaut à 10 centimes par repas à partir du moment où le volume des achats de denrées locales est supérieur à 40 % du volume total.

M. Tirebois souligne que depuis la rentrée, l'approvisionnement local pour la restauration a atteint 64 % de l'ensemble des achats de denrées alimentaires (la notion de « local » a été élargie par le département à un périmètre géographique de 80 kms autour de Thouars) et que la qualité des produits est satisfaisante.

La question d'un repas végétarien par semaine est soulevée : le texte étatique a un caractère incitatif (il s'agit d'une recommandation) ; le département donne plutôt à ce texte un caractère obligatoire dans les établissements scolaires. Cette « règle » n'est pas encore rigoureusement appliquée dans notre collège, où le choix proposé au quotidien permet déjà de se constituer un repas sans viande en plus des jours de menus avec poisson ou omelette.

Des membres du CA (un professeur et un parent) expriment la nécessité de laisser chaque jour le choix aux élèves de consommer ou non de la viande car pour certains, le collège est le seul endroit où ils peuvent en manger.

Avant d'aborder globalement la répartition des recettes sur les postes de dépenses, le représentant de la collectivité de rattachement est interpellé sur l'entretien des toitures du collège. M. Tirebois souligne tout d'abord que la restructuration totale du collège intervenue entre 2005 et 2007, a été une réussite et continue d'être appréciée par l'ensemble des personnels qui y travaillent quotidiennement ; c'est à ce titre qu'il précise que l'entretien des toitures terrasses n'a pas été réalisé comme cela aurait dû l'être depuis bientôt dix ans. A deux reprises un début d'entretien s'est engagé sur une demi-journée (l'entreprise prétextant qu'elle était appelée pour une urgence). Personne n'est jamais revenue. Ces toitures commencent à ressembler à des zones « végétalisées » non conçues pour ; le mauvais écoulement des eaux de pluies, engendre des hauteurs de niveau supérieur aux capacités de protection de la membrane censée éviter les infiltrations. Les fuites constatées et signalées n'ont pas été colmatées, sans doute pour des raisons budgétaires; voire des comptes rendus d'entreprises insuffisamment qualifiées. L'entretien régulier des toitures représente un coût inévitable ; en revanche refaire l'étanchéité de cette toiture (comme celle de notre établissement) sera très onéreux et n'exclura pas pour autant un entretien régulier. M. Tirebois déplore que les décisions du Département ne prennent plus en considération les analyses et les propositions des personnes qui sont sur le terrain (agents techniques, gestionnaires et chefs d'établissements). Selon lui, la volonté d'uniformiser la gestion des établissements scolaires (37 collèges sous la tutelle du département) et l'application trop rigide du cadre réglementaire ne sont pas satisfaisantes car les réalités de terrain ne sont pas suffisamment prises en compte.

Le représentant de la collectivité répond qu'ils sont soucieux de faire évoluer les modalités de la prise des décisions de gestion mais que ce processus est long. Il reconnaît que les coûts de maintenance seront d'autant plus lourds que celle-ci est retardée.

M. Tirebois ajoute que les sommes allouées pour la petite maintenance ne sont pas suffisantes et qu'il serait souhaitable que les travaux soient confiés à des entreprises de Thouars afin de réduire les temps d'intervention et les coûts de déplacement, les entreprises sont très majoritairement niortaises.

Le représentant du département rappelle la nécessité de respecter les règles de marchés publics (la mise en concurrence notamment) dans l'attribution aux entreprises de la réalisation des travaux.

M. Tirebois répond que ces règles peuvent être reconsidérées dans certaines situations (envisager un marché à bon de commande très local). Il faut préserver prioritairement l'économie locale et ses emplois, pour maintenir des effectifs stables dans nos collèges)

- Service de dépenses AP (activités pédagogiques) :

On retrouve des lignes de dépenses relatives à des activités de l'année passée qui ne sont pas nécessairement reconduites cette année. L'ensemble des postes de dépenses sont quasiment reconduits à l'identique, à l'exception des dépenses culturelles qui elles, sont fonctions du programme 2019-2020 voté au CA précédent du 1/10/2019.

Domaine Equipements

Pour cette année, les prévisions de dépenses concernent principalement la création du quatrième atelier (Vente-Distribution-Logistique) qui sera ouvert en SEGPA à la rentrée 2020 et la poursuite de l'aménagement de la cour des élèves.

Domaine Fonctionnement pédagogiques (FPEDAG)

Il s'agit des charges courantes (carburant, fonctionnement des serres de l'atelier Espace rural et Environnement de la SEGPA pour son maintien en température, fournitures, petit matériel numérique, etc ...

Les sommes ont peu varié par rapport à l'an passé.

M. Tirebois indique que les recettes provenant de la taxe d'apprentissage qui sont notamment affectées à certaines de ces dépenses (surtout pour le fonctionnement des ateliers de l'EGPA), diminuent d'année en année et devraient disparaître à terme ce qui aura un impact sur le fonctionnement d'établissements comme le nôtre.

La ligne « Transport piscine » complète la ligne « Déplacement piscine ». Cette dépense est aujourd'hui partiellement financée par une subvention départementale dont le montant évolue.

Domaine Vie culturelle (VCULT).

Les recettes proviennent essentiellement du Département. M. Tirebois rappelle que les familles seront moins sollicitées financièrement cette année puisqu'il a été acté lors du premier conseil

d'administration que les sorties pédagogiques obligatoires seront entièrement prises en charge sur le budget de l'établissement (conformément au principe de gratuité de l'école publique).

Ligne « Carnets de correspondance, manuels scolaires, droits de reprographie » : Subvention d'Etat dédiée uniquement à ces dépenses, sans possibilité de réaffectation.

- Service « ALO » (Administration, logistique) :

Domaine Administratif :

Ce domaine relate les charges du fonctionnement administratif (dépenses d'affranchissement, d'assurances, carburant, documentation, téléphone, taxes, fournitures etc...)

En ce qui concerne les logements de fonction et le reversement au Département de 50% des loyers encaissés, M. Tirebois rappelle que 2 logements sont inoccupés en raison de la présence d'amiante inerte. Il précise que ces logements indisponibles ont permis par le passé de faciliter l'accueil de personnels (professeurs notamment) qui arrivaient de régions éloignées géographiquement de Thouars. Ils engendrent du fait d'être inoccupés une perte de recettes pour le département, le collège ; ils sont parfois chauffés (quand la chaudière fonctionne) afin de préserver leur état des influences hivernales (froid et humidité).

Domaine viabilisation :

Dans le document du calcul de la dotation de fonctionnement du département, il apparaît une augmentation de 6 000 € des dépenses de viabilisation entre l'année 2017 et 2018.

Un membre du CA demande des précisions sur cette augmentation importante. M. Tirebois répond que celle-ci découle de la difficulté à budgétiser les prévisions météorologiques, d'une superficie à chauffer importante : 8800 m² + les logements de fonction, dans un environnement très exposé à tous les vents et d'un problème d'isolation thermique des façades du collège présentant de nombreuses fuites thermiques, qui ont été mesurées malheureusement après restructuration du collège (lors de celle-ci, il aurait été préférable de procéder à l'isolation extérieure des façades, ce qui n'a pas été fait et qui représente aujourd'hui un coût très élevé et dont le retour d'amortissement dans le temps peut sembler surréaliste). Il y a peut être aussi le choix du gaz naturel comme énergie pour le chauffage (la consommation augmente fortement lors de la baisse des températures extérieures mais celle-ci semble plus exponentielle qu'avec le fuel -énergie précédente. Les caractéristiques physiques du gaz et de son pouvoir calorifique sont sensibles aux variations de la température extérieure et de la pression atmosphérique.)

La dépense pour le chauffage est donc élevée en dépit du souci de faire des économies.

Domaine OP-SPE écart Dépenses/Recettes : 18 400 €

M. Tirebois précise qu'il s'agit d'une écriture purement comptable qui n'a donc pas d'impact sur le résultat de l'exécution budgétaire. Elle traduit la prise en compte des amortissements des biens inscrits à l'inventaire du collège.

Domaine Entretien :

Section OPERATION EN CAPITAL

Ces dépenses envisagées sont estimées à 22 000 € alimentées par un prélèvement sur les fonds de réserve.

Elles couvriront d'une part, l'achat d'un nouveau photocopieur pour le service administratif qui permettra de réduire notamment le coût des copies couleur ; d'autre part, le remplacement du photocopieur installé dans la salle des professeurs par une imprimante également couleur à fort tirage et pour un coût copie intéressant.

Les fonds de réserve du collège s'élèvent après prélèvement à 125 378.05 €. Ils permettraient de couvrir environ 85 jours de fonctionnement. Il est à noter qu'au-delà de 110 jours de fonctionnement le Département peut écrêter le niveau des réserves.

Autres questions diverses :

Un représentant des parents interroge sur le gaspillage de nourriture. M. Tirebois répond qu'il y en a peu au regard des mesures effectuées quotidiennement.

Un rappel sur la carte de Self : la première est délivrée gratuitement ; le remplacement est facturé 2 €. Vote réalisé lors du précédent CA

Complément d'information :

Un appareil de désinfection des mains a été placé à l'entrée du self. Son utilisation par la plupart des élèves est constatée. Un bilan sera réalisé à la fin de l'année scolaire sur son coût de fonctionnement et son niveau d'utilisation (existence d'un compteur relevant le nombre de passages et de pulvérisations). On essaiera aussi d'apprécier si cette installation peut avoir un impact bénéfique sur le nombre d'élèves touchés par la grippe, la gastro-entérite en période d'épidémie.

V- QUESTIONS DIVERSES

Information relative à l'installation de bornes wifi :

Cinq bornes wifi ont été installées au collège pour permettre l'utilisation des tablettes. La mise en service de bornes supplémentaires sera réalisée le 5 décembre 2019. Elle permettra de couvrir la SEGPA et les salles de technologie. Le nombre exact des nouvelles bornes installées sera communiqué au prochain CA.

M. Tirebois assure que le matériel choisi et les contraintes techniques respectées (+ d'un mètre de hauteur) visent à limiter l'impact de cette technologie sur la santé des usagers du collège. Cependant, on ne peut totalement écarter la situation de personnes qui seraient particulièrement sensibles aux ondes.

Une représentante des professeurs pose la question de l'accès au wifi au gymnase. M. Tirebois précise que le gymnase est la propriété de la communauté des communes du Thouarsais ; par conséquent, la prise en charge de l'installation des bornes wifi par le Département relèverait d'un accord entre ces deux instances.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 20h20.

La prochaine réunion du conseil d'administration devrait avoir lieu fin février- début mars 2020 et sera dédiée à la répartition de la DGH de l'année scolaire 2020-2021.